

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2324

18 septembre 2012

### SOMMAIRE

<b>AREMIS Luxembourg S.A.</b> .....	<b>111545</b>	<b>RTL Group S.A.</b> .....	<b>111539</b>
<b>Arg Real Estate 4 S.à r.l.</b> .....	<b>111533</b>	<b>Ruben International S.A.</b> .....	<b>111539</b>
<b>Artal Participations &amp; Management S.A.</b> .....	<b>111552</b>	<b>SaarGummi technologies S.à r.l.</b> .....	<b>111542</b>
<b>CHEV-Handball Diekirch</b> .....	<b>111529</b>	<b>Saljoha Holding S.A.</b> .....	<b>111545</b>
<b>Cytolnat International S.A.</b> .....	<b>111531</b>	<b>Santana S.à r.l.</b> .....	<b>111548</b>
<b>ed-g</b> .....	<b>111540</b>	<b>Schroder Capital Investments Fund</b> ....	<b>111548</b>
<b>Eskatos Capital Management</b> .....	<b>111528</b>	<b>Silver Spring Funds</b> .....	<b>111542</b>
<b>Fragrance Holdings I S.à r.l.</b> .....	<b>111549</b>	<b>SimonsVoss Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>111546</b>
<b>Game Design Entertainment SA</b> .....	<b>111516</b>	<b>SimonsVoss Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>111543</b>
<b>Gordoninvest S.A.</b> .....	<b>111528</b>	<b>SimonsVoss Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>111543</b>
<b>Growth Capital Invest S.A.</b> .....	<b>111534</b>	<b>Skills and Knowledge s.à r.l.</b> .....	<b>111549</b>
<b>International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine fa- miliar</b> .....	<b>111539</b>	<b>SN Luxco S.à r.l.</b> .....	<b>111535</b>
<b>Investment World Fund</b> .....	<b>111538</b>	<b>Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl</b> .....	<b>111543</b>
<b>Laurad Holding S.A.</b> .....	<b>111551</b>	<b>SN Parent S.à r.l.</b> .....	<b>111535</b>
<b>Lomold License Holdings Luxembourg Sàrl</b> .....	<b>111526</b>	<b>Société Maria Rheinsheim</b> .....	<b>111544</b>
<b>Ogier Services (Luxembourg) S.à r.l.</b> ...	<b>111531</b>	<b>Solvay Luxembourg Development S.à r.l.</b> .....	<b>111544</b>
<b>Parker Hannifin Global Capital Manage- ment</b> .....	<b>111544</b>	<b>Solvay Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>111544</b>
<b>Reedbuck Company Lux</b> .....	<b>111529</b>	<b>Spindial Europe S.A.</b> .....	<b>111545</b>
<b>Regus Enterprises</b> .....	<b>111535</b>	<b>Spotclark S.à r.l.</b> .....	<b>111545</b>
<b>Reis S.A.</b> .....	<b>111533</b>	<b>SREI (Southern Europe) S.à r.l.</b> .....	<b>111549</b>
<b>Relax Holding S.à r.l.</b> .....	<b>111533</b>	<b>S.R.E.T. Sàrl</b> .....	<b>111540</b>
<b>Remp Holding S.A.</b> .....	<b>111533</b>	<b>SRM Financial Holdings S.A.</b> .....	<b>111549</b>
<b>RGI Co-Invest 1 S. à r.l.</b> .....	<b>111534</b>	<b>SSCP SAR Holdings S.C.A.</b> .....	<b>111550</b>
<b>RGI Co-Invest 2 S. à r.l.</b> .....	<b>111534</b>	<b>Tarp International Holding S.A.</b> .....	<b>111550</b>
<b>Rister S.A.</b> .....	<b>111534</b>	<b>Tarp International Holding S.A.</b> .....	<b>111550</b>
<b>RRD Financial Holdings S.A.</b> .....	<b>111538</b>	<b>Wadi Ventures Management Company S.à r.l.</b> .....	<b>111506</b>
		<b>World Invest</b> .....	<b>111543</b>
		<b>Zogar Management S.à r.l.</b> .....	<b>111550</b>

**Wadi Ventures Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.798.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the first of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

- Mr Marco Carrai, Manager, born on 16 March 1975 at Florence (Italy), residing at Via Salvador Allende, 23, 50022 Greve in Chianti, Italy,
- Jonathan Pacifici & Partners Ltd, a company incorporated and existing under the laws of Israel and registered under the number c.n. 513847806, with registered office 16/3 Benjamin Mitudela St., 92306 Jerusalem, Israel,
- Mr Gianpaolo Moscati, Manager, born on 28 November 1945 at Cascina, residing at Antella (FI), Via Mazzini 18, Italy,
- SDB Srl, a company incorporated and existing under the laws of Italy and registered with the Trade and Company Register in Milan, under number MI/1979652, with registered office Via Canova 8, Milan (Italy).
- Mr Renato Attanasio Sica, Manager, born on 30 August 1963, in Kingston Ontario (Canada), residing at Via Etruria 44, Roma, Italy,

all represented by Mrs Valérie WESQUY, employee, residing at Luxembourg, by virtue of a several proxies, hereto annexed.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “WADI VENTURES MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The object of the Company is the subscription, the acquisition of participations and the management of such participations in WADI VENTURES S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions). The Company shall in particular be appointed as and act as the managing general shareholder of WADI VENTURES S.C.A..

3.2. The Company may borrow in any form only in connection with article

3.1 above and may not borrow by way of public offer. It may issue in that respect, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of WADI VENTURES S.C.A. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its participation in WADI VENTURES S.C.A. and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may not incur any indebtedness other than for paying costs that (i) arise in connection with the transactions contemplated by the Company’s corporate object or (ii) are necessary or useful for the proper operation of the Company.

3.5. In addition the Company may subscribe, acquire and in general manage other companies, acting as general partner

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders. (12,500.- EUR), represented by two hundred and fifty (250) shares having a nominal value of fifty euro (50.- EUR), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

## **II. Capital - Shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. In addition, each transfer of shares (including the existing shareholders) must be subject to a right of first refusal by the other shareholders as follows:

(i) Any shareholder proposing to transfer all or any of its shares in the Company (the "Offered Shares") shall first provide the other shareholders with an offer stating the identity of the transferor and of the transferee and the terms of the proposed transfer (the "Offer"). Each of the other shareholders may accept such Offer in respect of any portion of the Offered Shares ("Accepting Shareholders") by giving the Company notice to that effect within fourteen (14) business days after being served with the Offer (an "Acceptance").

(ii) If the Acceptances, in the aggregate, are in respect of all of, or more than, the Offered Shares, then the Accepting Shareholders shall acquire the Offered Shares, on the terms aforementioned, in proportion to their respective holdings of the Company's issued and outstanding share capital, provided, however, that no Accepting Shareholder shall be entitled or shall be forced to acquire under the provisions of this Article 6.5 more than the number of Offered Shares initially accepted by such Accepting Shareholder under the Acceptance, and upon the allocation to it of the full number of Offered Shares so accepted, such Accepting Shareholder shall be disregarded in any subsequent computations and allocations hereunder. Any Offered Shares remaining after the computation of such respective entitlements shall be re-allocated among the remaining Accepting Shareholders (other than those to be disregarded as aforesaid), in the same manner, until one hundred percent (100%) of the Offered Shares have been allocated as aforesaid.

(iii) If the Acceptances are in respect of less than the full number of Offered Shares, then the Accepting Shareholders shall not be entitled to acquire the Offered Shares, and the transferor, at the expiration of the aforementioned fourteen (14)-day period, shall be entitled to transfer all (but not less than all) of the Offered Shares to the proposed transferee (s) identified in the Offer, provided, however, that in no event shall the transferor transfer any of the Offered Shares to any transferee other than such proposed transferee(s) or transfer the same on terms more favorable to the transferee (s) than those stated in the Offer, and provided, further, that any Offered Shares not transferred within ninety (90) days after the expiration of such fourteen (14)-day period, shall again be subject to the provisions of this Article 6.5.

(iv) The transferor shall be bound, upon payment of the offer price, to transfer to the Accepting Shareholders the Offered Shares which have been allocated to the Accepting Shareholders pursuant to this Article 6.5. If, after becoming so bound, the transferor defaults in transferring the Offered Shares, the Company may receive the purchase price therefor and the transferor shall be deemed to have appointed any member of the Board as his agent to execute a transfer of the Offered Shares to the Accepting Shareholders and, upon execution of such transfer, the Company shall hold the purchase price therefor in trust for the transferor.

6.6. The limitations on transfers of shares set forth in Sections 6.4 and 6.5 above shall not apply to transfers to any of the following (each shall be deemed as a "Permitted Transferee"): to any spouse, domestic partner or member of the transferor's immediate family (including its child, sister, parent or descendants of the transferor and any spouse of such sibling, parent or descendants), or to a custodian, trustee (including a trustee of a voting trust), executor, or other fiduciary for the account of the transferor's spouse, domestic partner or members of the transferor's immediate family, or to a trust for the transferor's own benefit, or a charitable remainder trust; (ii) to any other entity which controls, is controlled by or is under common control with the transferor; (iii) from one of the aforementioned transferees or assignees, to the original holder; provided, however, that each such transferee or assignee under clauses (i), (ii) and (iii) above, prior to the completion of the transfer, shall have executed documents satisfactory to the Company assuming the obligations of the transferor under these Articles and all other agreements binding upon the transferor in respect of the transferred

shares in the Company, and provided, further, however, that the transferor agrees to reacquire the transferred shares in the event the conditions of a Permitted Transferee relationship in accordance with this article cease to exist.

6.7. A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.8. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

#### Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

##### 11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented. This mechanism should not apply to resolutions set forth in point (vii) and (viii).

(vii) The Articles are amended with the unanimous consent of shareholders.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the

last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2 The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2012.

### *Subscription and payment*

- Mr Marco Carrai, previously named, represented as stated above, subscribes fifty (50) shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

- Jonathan Pacifici & Partners Ltd, previously named, represented as stated above, subscribes fifty (50) shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

- Mr Gianpaolo Moscati, previously named, represented as stated above, subscribes fifty (50) shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

- SDB Srl, previously named, represented as stated above, subscribes fifty (50) shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

- Mr Renato Attanasio Sica, previously named, represented as stated above, subscribes fifty (50) shares, having a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of two thousand five hundred euro (2,500.- EUR).

Proof of such payment in cash has been validly reported to the undersigned notary who expressly states this.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

### *General meeting of partners*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an indefinite period:



- Mr Vittorio Giaroli, Consultant born on 02 September 1955 at Toronto (Canada), residing at Via Canova 8, Milan, Italy,

- Mr Jonathan Pacifici, Manager, born at Roma (Italy) on 28 June 1978, residing at 16/3 Mitudela St. Jerusalem, Israel, The registered office of the Company is located at 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above. This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

ont comparu:

1) Monsieur Marco Carrai, Manager, né à Florence (Italie), le 16 mars 1975, demeurant Via Salvador Allende, 23, 50022 Greve in Chianti (FI), Italie,

2) «Jonathan Pacifici & Partners Ltd.», une société constituée et existant sous les lois d'Israël, et inscrite au registre de Jérusalem sous le numéro c.n. 513847806 avec siège social 16/3 Benjamin Mitudela St., 92306 Jérusalem, Israël,

3) Monsieur Gianpaolo Moscati, Manager, né à Cascina (PI), le 28 novembre 1945, demeurant à Antella (FI), Via Mazzini 18, Italie;

4) «SDB Srl», une société constituée et existant sous les lois de l'Italie, inscrite au Registre de Commerce et de Sociétés de Milan (Italie), sous le numéro MI/1979652 avec siège social Via Canova 8 Milan (Italie),

5) Monsieur Renato Attanasio Sica, Manager, né à Kingston Ontario (Canada), le 30 août 1963, demeurant Via Etruria 44, Rome, Italie,

tous représentés par Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de plusieurs procurations, ci-annexées.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «WADI VENTURES MANAGEMENT COMPANY S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la souscription, l'acquisition de participation ainsi que la gestion de ces participations dans WADI VENTURES S.C.A., une société en commandite par actions. La Société sera en particulier désignée et agira en tant qu'associé gérant commandité de WADI VENTURES S.C.A.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur la totalité ou une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de WADI VENTURES S.C.A. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de sa participation dans WADI VENTURES S.C.A. et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société ne peut avoir d'autre engagement que celui de payer les coûts (i) pouvant survenir en relation avec les transactions décrites dans l'objet social de la Société ou (ii) nécessaires ou utiles à l'activité de la Société.

3.5. En outre la Société peut souscrire, acquérir et contrôler en général d'autres sociétés, agissant en tant qu'associé-gérant

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. En outre, chaque transfert de parts (inclus les associés existants) doit être sujet au droit de premier refus par les autres associés comme décrit ci-dessous:

(i) N'importe quel associé proposant de transférer toutes ou partie de ses parts de la Société («les parts offertes») fournira d'abord aux autres associés une offre énonçant l'identité du cédant et du cessionnaire et les termes et conditions du transfert proposé (l'«offre»). Chacun des autres associés peut accepter cette offre au regard de chaque partie des parts offertes («associés acceptants») par notification à la Société endéans quatorze (14) jours ouvrés après avoir été servi avec l'offre (une «acceptation»).

(ii) Si, au total, les acceptations portent sur tout ou plus que les parts sociales mises en vente, les associés acceptants acquerront ces parts sociales aux conditions susmentionnées, ce au pro rata de leur quote-part du capital, sans toutefois qu'aucun de ces associés n'ait le droit ou soit forcé (conformément à l'article 6.5) d'acheter plus que les parts sociales, qui ont été acceptées par cet associé acceptant selon son acceptation, à la suite de l'attribution de la totalité des parts sociales demandées et acceptées, l'associé intéressé ne sera pas tenu en compte dans les calculs et autres affectations. Toutes parts sociales mise en vente restant non acquises après les calculs des soldes restant dus, sera réattribuée aux associés intéressés restants (autres que ceux à ne pas tenir compte comme mentionnés ci-dessus), jusqu'à ce que l'intégralité (100%) des parts sociales soit valablement distribuée.

(iii) Dans le cas où les acceptations ne couvriraient la totalité des parts sociales mises en vente, les associés intéressés ne seraient pas autorisés à acquérir les parts sociales restantes. Alors; le cédant, après une période convenue de 14 jours, aura le droit transférer toutes, mais pas moins que la totalité, des parts sociales proposées au cessionnaire mentionné dans les conventions à condition toutefois, qu'en aucun cas le cédant ne tente de vendre les dites parts sociales à un autre cessionnaire autre que le cessionnaire proposé ou de transférer les parts sociales à de meilleures conditions pour les cessionnaire, que celles convenues préalablement et à condition, en outre, que toute action à céder qui ne serait transférée sous 90 jours suivant la période susmentionné de 14 jours, serait de nouveau soumise à l'article 6.5

(iv) Le cédant sera obligé, après paiement du prix offert, à transférer aux associés acceptants des parts offertes qui ont été assignées aux associés acceptants conformément à cet article 6.5. Si, suite à cette obligation, le cédant ne transfère pas les parts offertes, la Société peut recevoir le prix d'achat et par conséquent le cédant sera considéré avoir nommé n'importe quel membre du conseil d'administration en tant que son agent pour exécuter un transfert des parts offertes aux associés acceptants et, lors de l'exécution d'un tel transfert, la Société conservera en fiducie le prix d'achat pour le compte du cédant.

6.6. Les limitations sur des transferts des parts déterminées dans les sections 6.4 et 6.5 ci-dessus ne s'appliqueront pas aux transferts suivants (ci-après «cessionnaire autorisé»): à tout conjoint, partenaire, domestique ou membre de la famille immédiate du cédant (son enfant y compris, soeur, parent ou descendants du cédant et tout conjoint de tels enfant de mêmes parents, parent ou descendants), ou à un client, fidéicommissaire (y compris un fidéicommissaire de vote), à l'exécutant, ou à tout autre héritier fiduciaire pour le compte du conjoint, de l'associé domestique ou des membres de



la famille immédiate du cédant, ou à un fiduciaire pour le propre compte du cédant, ou fiduciaire résiduaire de bienfaisance (ii) à n'importe quelle autre entité qui contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec le cédant; (iii) d'un des cessionnaires ou assignés mentionnés ci-dessus, au détenteur original; à condition que chacun de ces cessionnaires ou assignés repris sous les clauses (i), (ii) et (iii) ci-dessus, avant l'accomplissement du transfert, aura exécuté les documents satisfaisants à la Société assumant les engagements du cédant aux termes de ces articles et de tous autres accords liant sur le cédant en ce qui concerne les parts transférées de la Société et à condition que le cédant est d'accord de réacquiescer les parts transférées dans le cas où les conditions d'un rapport de cessionnaire autorisé conformément à cet article cessent d'exister.

6.7. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans raison par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Associé(s)**

#### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

##### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

##### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil dresse des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit adopter la décision de distribuer des acomptes sur dividendes dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

#### *Souscription et libération*

1) Monsieur Marco Carrai, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2,500.- EUR);

2) «Jonathan Pacifici & Partners Ltd.», prédésignée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2,500.- EUR);

3) Monsieur Gianpaolo Moscati, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2,500.- EUR);

4) «SDB Srl», prédésignée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2,500.- EUR) et

5) Monsieur Renato Attanasio Sica, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire cinquante (50) parts sociales, d'une valeur nominale de cinquante euros (50.-EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cents euros (2,500.-EUR).

La preuve de tous ces paiements en numéraire totalisant DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.-EUR) a bien et valablement été rapportée au notaire soussigné qui la constate expressément.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société par les associés, pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs de signature énoncés à l'article 8.3. des statuts de la Société:

(i) Monsieur Vittorio Giaroli Consultant, né à Toronto (Canada), le 02 septembre 1955, demeurant Via Canova 8, Milan, Italie;

(ii) Monsieur Jonathan Pacifici, Manager, né à Rome (Italie), le 28 juin 1978, demeurant 16/3 Mitudela St., Jérusalem, Israël.

2. Le siège social de la Société est établi au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. WESQUY, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 août 2012. Relation: EAC/2012/10494. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012104158/580.

(120141904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2012.

**Game Design Entertainment SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 163.083.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Game Design Entertainment SA, a société anonyme (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at 30, Rue des Scillas, L-2529 Luxembourg-Howald, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163.083, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on August 1<sup>st</sup>, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 25<sup>th</sup>, 2011 under number 2587 and whose articles of association have not been amended since.

The meeting was opened with Mrs Bouchra AKHERTOUS, private employee, residing professionally in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, with same professional address.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Acknowledgment of the conversion of the thirty-nine thousand (39,000) Class B Preferred Shares into Common Shares pursuant to article 8, third paragraph of the articles of association of the Company;

2. To combine articles 7 and 8 by amending article 7 and cancelling article 8 of the articles of association of the Company as well as subsequent renumbering of the following articles;

3. Amendment of article 10 (former article 11) of the articles of association;

4. Amendment of article 11 (former article 12) of the articles of association;

5. Increase of the authorized capital from its current amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) up to one hundred forty thousand United States Dollars (USD 140,000) as well as increase of the attached share premium from nine United States Dollars and ninety cents (USD 9.90) up to seventeen United States Dollars and ninety cents (USD 17.90) per share;

6. Increase of the share capital of the Company from its current amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) by an amount of three thousand six hundred and eleven United States Dollars (USD 3,611) up to fifty-three thousand six hundred and eleven United States Dollars (USD 53,611) through the issue of thirty-six thousand one hundred and ten (36,110) new Class B Preferred Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each, together with a share premium amounting to six hundred forty-six thousand three hundred sixty-nine United States Dollars (USD 646,369); subscription of all the new shares through a contribution in cash by two new shareholders;

7. Subsequent amendment to article 6, first second and third paragraphs of the articles of association;

8. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes;

9. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders acknowledge the conversion of the thirty-nine thousand (39,000) Class B Preferred Shares into Common Shares pursuant to article 8, third paragraph of the articles of association of the Company.

Therefore the Company's share capital of fifty thousand United States Dollars is divided into four (4) classes of shares consisting of:

- three hundred fifty thousand (350,000) founder shares (the "Founder Shares");
  - one hundred eleven thousand (111,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares") with a global share premium amounting to one million ninety-eight thousand nine hundred US Dollars (USD 1,098,900) attached;
  - zero (0) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"); and
  - thirty-nine thousand (39,000) common shares (the "Common Shares"),
- all of these five hundred thousand shares having a nominal value of ten cents (USD 0.10).

*Second resolution*

The shareholders decide to combine articles 7 and 8 of the articles of association of the Company by amending article 7 and cancelling article 8; subsequently the following articles shall be renumbered so that former article 9 shall from now on be article 8 and so on.

Therefore article 7 of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 7. Terms of Class A and B Preferred Shares.** Upon the liquidation of the Company, the holders of Class A and B Preferred Shares are entitled to a preferential right of reimbursement of the contribution in consideration of which the Class A and B Preferred Shares have been issued. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated only to the holders of Founder Shares and Common Shares and Class A and B Preferred Shares on a pro rata basis.

Each Class A and B Preferred Share is convertible into Common Shares at any time at the option of the holder of such Class A and B Preferred Shares, being noted that the conversion ratio will be 1 (one) Common Share for 1 (one) Class A and B Preferred Share. Class A and B Preferred Shares will be automatically converted upon (i) closing of an IPO or (ii) consent of the holders of at least 50% of outstanding Class A and B Preferred Shares.

Each Class A and B Preferred Share will carry the same voting right as it would carry if it were converted into Common Shares. In addition, as long as % (a quarter) of the Class A and B Preferred Shares are outstanding, the consent of holders

of at least 50% of the then-outstanding Class A and B Preferred Shares will be required to (i) amend the articles of association of the Company if it would adversely alter the rights of the holders of Class A and B Preferred Shares; (ii) change the number of Class A or B Preferred Shares; (iii) authorize or issue any senior or pari passu security; (iv) approve a merger, asset sale or other corporate reorganization or acquisition apart from the provisions mentioned in the Shareholder Agreement dated as of July 2012, among the Company and the additional parties named therein (as amended and/or restated from time to time, the "Shareholders Agreement"; (v) repurchase Founder Shares, other than upon termination of a consultant, director or employee apart from the provisions mentioned in the Shareholder Agreement; (vi) declare or pay any dividend or distribution on the Shares or (vii) put into dissolution and/or liquidation the Company."

*Third resolution*

The shareholders resolve to amend article 10 (former article 11) of the articles of association so that it shall from now on read as follows:

" **Art. 10.** Options and repurchase. Notwithstanding any provisions of the Articles of Association, the Founder (as defined in the Shareholder Agreement) will be entitled to purchase 15% (on a fully diluted basis) of (a) the class A Preferred Shares, plus (b) those Common Shares that were converted from class A Preferred Shares, from the Investors on a pro-rata basis, at a price per Share of USD 10 (ten US Dollars) plus 25% of the positive difference between USD 10 (ten US Dollars) and the total value of all the shares issued by the Company at the date of purchase (such the value being determined as follows: the maximum value of either (i) USD 10 million (ten millions US Dollars) or (ii) the annual revenue of the Company as shown in the annual accounts of the Company \* 5 or (iii) the annual EBITDA \* 12.5 ) if 450 million minutes played have been reached by end of the second year after the website is launched."

*Fourth resolution*

The shareholders decide to amend article 11 (former article 12) of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

" **Art. 11.** Transfer of Shares Except as expressly permitted by this article 11, no Shareholder shall, whether directly or indirectly, Transfer any Shares or any right, title or interest therein or thereto. Any attempt to Transfer any Shares in violation of this article 11 shall be null and void, and the Company shall not register any such Transfer.

No Transfer may be made pursuant to this article 11 unless (a) the transferee has agreed in writing to be bound by the terms and conditions of the Shareholders Agreement, (b) the Transfer complies in all respects with the other applicable provisions of this Shareholders Agreement, and (c) the Transfer complies in all respects with applicable securities laws.

11.1 Permitted Transfers.

The following Transfers may be made without compliance with the provisions of article 11:

- a) plans, agreements or similar arrangements for employees, consultants or directors approved by the Board of Directors of the Company;
- b) a settlement approved by the Board of Directors of the Company;
- c) or commercial transactions approved by the Board of Directors of the Company;
- d) sponsored research, collaboration, technology license, development, OEM, marketing or similar arrangements or strategic partnerships approved by the Board of Directors of the Company;
- e) the provision of goods or services pursuant to transactions approved by the Board; and
- f) Transfer to spouse, to any ancestries or to any descendants of the transferring Shareholder.

11.2 Right of First Offer.

(a) Transfers Subject to Right of First Offer. If an Investor (as such term is defined in the Shareholder Agreement) proposes to directly or indirectly Transfer any Shares, the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement) shall have a right of first offer (the "First Offer Right") with respect to such Transfer as provided in this article 11.2.

(b) Transfer Notice. If an Investor (the "Transferring Investor") proposes to Transfer any Shares of the Company, the Transferring Investor shall first send a Notice of Transfer to the Company and to the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement), which Notice of Transfer shall state (i) the name of the Transferring Investor,

(ii) the name and address of the proposed transferee (the "Transferee"),

(iii) the number of Shares to be Transferred (the "Transferred Shares"),

(iv) the price that the Transferring Investor is prepared to accept for the Transferred Shares (the "Offer Price"), (v) the expected date of consummation of the proposed Transfer, (vi) a representation that the proposed Transferee has been informed of the Shareholders Agreement and has agreed to be bound by the terms of this Shareholders Agreement, and (vii) a representation that no consideration, tangible or intangible, is being provided to the Transferring Investor that is not reflected in the Notice of Transfer. Such Notice of Transfer shall be accompanied by a true and complete copy of all agreements, if any, between the Transferring Investor and the Transferee regarding the proposed Transfer (the "Notice of Transfer").

(c) Right of First Offer. For a period of 23 days after delivery of the Notice of Transfer pursuant to article 11.2 (b) (the "Option Period"), the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement) shall have the right but not



the obligation, exercisable through the delivery of an Acceptance Notice as provided in article 11.2 (d), to purchase in aggregate all of the Transferred Shares at a purchase price equal to the Offer Price per Share and upon the other terms and conditions set forth in the Notice of Transfer. In the event that the Founder (the "Non-Electing Offeree") declines or is deemed pursuant to article 11.2 (d) to have waived its First Offer Right, each Investor (as such term is defined in the Shareholder Agreement) electing to exercise its second offer right (the "Second Offer Right") (each an "Electing Offeree") shall have the right as provided in article 11.2 (e) to purchase all or a portion of the Transferred Shares that the Non-Electing Offeree declines to purchase (collectively, the "Excess Transferred Shares").

(d) Exercise of Rights. The Second Offer Right of each Electing Offeree under article 11.2 (c) shall be exercisable by delivering written notice of exercise (an "Acceptance Notice") within 22 days following (i) the sending of the Acceptance Notice by the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement) or (ii) the expiration of the Option Period, to the Transferring Investor, with a copy to each other Electing Offeree. Each Acceptance Notice shall include a statement of (i) the number of Shares held by such Electing Offeree as of the date of the Acceptance Notice, (ii) the number of Transferred Shares that such Electing Offeree elects to purchase, and (iii) where applicable, the maximum number of Excess Transferred Shares that such Electing Offeree elects to purchase. An Acceptance Notice shall be irrevocable and shall constitute a binding agreement by such Electing Offeree to purchase the relevant number of Transferred Shares determined in accordance with article 11.2 (c). Failure of an Electing Offeree to give an Acceptance Notice within this period shall be deemed to be a waiver of such Electing Offeree's Second Offer Right.

(e) Allocation of Excess Transferred Shares. Each Electing Offeree shall have the right to purchase the number of Excess Transferred Shares specified in such Electing Offeree's Acceptance Notice; provided that, if the number of Excess Transferred Shares is less than the aggregate number of Excess Transferred Shares that the Electing Offerees desire to purchase as indicated in their Acceptance Notices, the Excess Transferred Shares shall be allocated on a prorata basis between the Electing Offerees.

(f) Sale to Transferee. In the event that the Electing Offerees as a whole do not indicate their intent to purchase all of the Transferred Shares pursuant to this article 11.2, or the closing of the purchase of Transferred Shares by the Electing Offerees does not occur within the Option Period, then none of the Electing Offerees shall have any right to purchase any of the Transferred Shares, and the Transferring Investor may Transfer, subject to article 11.3, all of the Transferred Shares to the Transferee on the terms and conditions set forth in the Notice of Transfer; provided, however, that (i) such sale is bona fide, (ii) the price for the sale to the Transferee is the Offer Price and the sale is otherwise on terms and conditions no less favorable to the Transferring Investor than those set forth in the Notice of Transfer, and (iii) the Transfer is made within 75 days after the giving of the Notice of Transfer. If such a Transfer does not occur within such 75-day period for any reason, the restrictions provided for herein shall again become effective, and no Transfer of Shares may be made by the Transferring Investor thereafter without again making an offer to the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement) in accordance with this article 11.2.

### 11.3 Drag-Along Rights - Tag-Along Rights.

(a) Drag Along Rights. If the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement) receives a bona fide offer to purchase at least 72% of its Shares (the "Offered Shares") from any third party (the "Proposed Purchaser") and the Founder wishes to transfer the Offered Shares to the Proposed Purchaser then the Founder will have the right to deliver in writing (the "Drag Along Notice") to the Company and to each of the Investor requiring the Investors to participate in that transaction on the terms and conditions contained in the Drag Along Notice which terms and conditions will not be less favorable (other than any disparate treatment of the various classes and/or series of shares issued from time to time by the Company) to the Investors than those offered to the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement) by the Proposed Purchaser.

(b) Upon receipt of a Drag Along Notice, each Investor will immediately tender all of its Shares into the transaction between the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement) and the Proposed Purchaser for Transfer in accordance with the terms and conditions of the Drag Along Notice. Each investor undertakes, upon every reasonable request of the Founder or the Board of Directors, to execute and deliver any and all documents necessary to effect the transfer of the Offered Shares.

(c) Tag-Along Rights. If (i) the Founder does not exercise its rights to cause the Investors to sell all their Shares pursuant to article 11.3 (a) hereof and (ii) the Founder proposes to directly or indirectly Transfer at least 25% of its Shares to the Proposed Purchaser, it shall send the Notice of Transfer to the Company and to each Investor in accordance with article 11.2 (b). Each of the Investors (as such term is defined in the Shareholder Agreement) shall have the right (the "Tag-Along Right") but not the obligation to require the Proposed Purchaser in the proposed Transfer to purchase from such Investors (as such term is defined in the Shareholder Agreement) upon the same terms and conditions as to be paid and given to the Founder, being noted that, in the event that the Proposed Purchaser is not able to purchase all the Shares offered by the Founder and by the Investors pursuant to their Tag Along Rights, the Parties agree that the Shares will be transferred and allocated to the Proposed Purchaser on a pro rata basis between the Shares held by Founder and the Shares held by the Investors.

(d) Tag-Along Notice. Within 30 days following the delivery of a Notice of Transfer, each Investor who elects to exercise the Tag-Along Right shall deliver a written notice of such election to the Founder (as such term is defined in the Shareholder Agreement), specifying the number of Shares with respect to which it has elected to exercise the Tag-Along

Right. Such notice shall be irrevocable and shall constitute a binding agreement by the Investor to Transfer such Shares on the terms and conditions set forth in the Notice of Transfer. In order to be entitled to exercise its Tag-Along Right, the electing Investor must make substantially the same representations, warranties and indemnities as the Founder makes in connection with its Transfer of Shares.

#### 11.4 Sale of all the shares of the Company

In the event of Transfer of all the Shares of the Company, the price paid by the Transferee for such Transfer will be allocated as follows:

At a sale below or equivalent to the amount of capital invested by the Investors, Class A and B Preferred Shareholders will receive the full amount of the sale on a pro rata basis.

At a sale higher than the amount of capital invested by the Investors, after reimbursing the Class A and Class B Preferred Shareholders of their original investment, the remainder of the sale will be allocated on a pro rata basis among all shareholders."

#### *Fifth resolution*

The shareholders decide to increase the authorized capital from its current amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) up to one hundred forty thousand United States Dollars (USD 140,000) and increases as well the attached share premium from nine United States Dollars and ninety cents (USD 9.90) up to seventeen United States Dollars and ninety cents (USD 17.90) per share.

#### *Sixth resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital from its current amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) by an amount of three thousand six hundred and eleven United States Dollars (USD 3,611) up to fifty-three thousand six hundred and eleven United States Dollars (USD 53,611) through the issue of thirty-six thousand one hundred and ten (36,110) new Class B Preferred Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each, together with a share premium amounting to six hundred forty-six thousand three hundred sixty-nine United States Dollars (USD 646,369).

#### *Subscription and Payment*

All of the thirty-six thousand one hundred and ten (36,110) new Class B Preferred Shares have been subscribed as follows:

1) ACTIS S.A., a Luxembourg limited company, having its registered office at 15, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.632, here represented by Mrs Bouchra AKHERTOUS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on July 6<sup>th</sup>, 2012,

declares to subscribe to twenty-seven thousand seven hundred and seventy-seven (27,777) new Class B Preferred Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each at a total price of two thousand seven hundred seventy-seven United States Dollars and seventy cents (USD 2,777.70) together with a share premium of four hundred ninety-seven thousand two hundred and eight United States Dollars and thirty cents (USD 497,208.30); and

2) Mr Daniel HECHTER, born on July 30<sup>th</sup>, 1938 in Paris (France), residing at 12, route de Genève, CH-Rolle, here represented by Mrs Bouchra AKHERTOUS, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on July 27<sup>th</sup>, 2012,

declares to subscribe to eight thousand three hundred and thirty-three (8,333) new Class B Preferred Shares with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each at a total price of eight hundred thirty-three United States Dollars and thirty cents (USD 833.30) together with a share premium of one hundred forty-nine thousand one hundred and sixty United States Dollars and seventy cents (USD 149,160.70)

All of the thirty-six thousand one hundred and ten (36,110) new shares, together with the share premium amounting six hundred forty-six thousand three hundred sixty-nine United States Dollars (USD 646,369) have been fully paid up in cash by ACTIS S.A. and Mr Daniel HECHTER, aforementioned, so that the total amount of six hundred forty-nine thousand nine hundred and eighty United States Dollars (USD 649,980) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

The said proxies, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of the registration formalities.

#### *Seventh resolution*

In relation to the Fourth and Fifth Resolutions, the shareholders resolve to amend article 6, first, second and third paragraph of the articles of association of the Company.

Article 6, first, second and third paragraph shall then read as follows:

" **Art. 6. Capital. (first, second and third paragraph).** The Company's share capital is set at fifty three thousand one hundred and ten United States Dollars (USD 53,110) divided into four (4) classes of shares consisting of:

- three hundred fifty thousand (350,000) founder shares (the "Founder Shares");

- one hundred eleven thousand (111,000) class A preferred shares (the "Class A Preferred Shares") with a global share premium amounting to one million ninety-eight thousand nine hundred US Dollars (USD 1,098,900) attached;
- thirty six thousand one hundred and ten (36,110) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares") with a global share premium amounting to six hundred forty-six thousand three hundred and sixty-nine United States Dollars (USD 646,369);
- thirty-nine thousand (39,000) common shares (the "Common Shares"),  
(the Class A Preferred and the Class B Preferred Shares being hereafter the "Preferred Shares").

All these five hundred thirty-six thousand one hundred and ten (536,110) shares have a nominal value of ten cents (USD 0.10) each.

The Company's authorised capital is set at one hundred forty thousand United States Dollars (USD 140,000), divided into:

- 400,000 Class A Preferred Shares;
- 400,000 Common Shares;
- 200,000 Founder Shares; and
- 400,000 Class B Preferred Shares,

all with a nominal value of ten cents (USD 0.10) each with a share premium of seventeen United States Dollars and ninety cents (USD 17.90) attached to each share."

#### *Eighth resolution*

The shareholders resolve to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil douze, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Game Design Entertainment S.A. (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 30, Rue des Scillas, L-2529 Luxembourg-Howald, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.083, constituée par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2587 du 25 octobre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Bouchra AKHERTOUS, employée privée, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Prendre acte de la conversion des trente-neuf mille (39.000) Actions privilégiées de catégorie B en Actions Ordinaires suivant l'article 8, alinéa 3 des statuts de la Société;
2. Fusion des articles 7 et 8 par modification de l'article 7 et suppression de l'article 8 des statuts de la Société et renumérotation des articles suivants;
3. Modification de l'article 10 (anciennement article 11) des statuts de la Société;
4. Modification de l'article 11 (anciennement article 12) des statuts de la Société;
5. Augmentation du capital autorisé de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000) à cent quarante mille dollars américains (USD 140.000) ainsi que l'augmentation de la prime d'émission y assortie de son montant actuel de neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 9,90) à un montant de dix-sept dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 17,90) par action;

6. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) par la somme de trois mille six cent onze dollars américains (USD 3.611) afin de le porter à la somme de cinquante-trois mille six cent onze dollars américains (USD 53.611) par l'émission de trente-six mille cent dix (36.110) nouvelles Actions Privilégiées de catégorie B ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune, assortie d'une prime d'émission de six cent quarante-six mille trois cent soixante-neuf dollars américains (USD 646.369); souscription des nouvelles actions émises par un apport en numéraire par deux nouveaux actionnaires;

7. Modification subséquente de l'article 6, premier, deuxième et troisième alinéa des statuts de la société;

8. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus;

9. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident de prendre acte de la conversion des trente-neuf mille (39.000) Actions privilégiées de catégorie B en Actions Ordinaires suivant l'article 8, alinéa 3 des statuts de la Société.

En conséquence le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) est divisé en quatre (4) catégories d'actions, à savoir:

- trois cent cinquante mille (350.000) actions d'apport (les «Actions d'apport»);
- cent onze mille (111.000) actions privilégiées de catégorie A (les «Actions privilégiées de catégorie A») assorties d'une prime d'émission globale s'élevant à un million quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dollars américains (USD 1.098.900);
- zéro (0) actions privilégiées de catégorie B (les «Actions privilégiées de catégorie B»);
- trente-neuf mille (39.000) actions ordinaires (les «Actions ordinaires»);

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de fusionner les articles 7 et 8 des statuts de la Société en modifiant l'article 7 et en supprimant l'article 8; en conséquence de renuméroter les articles suivants de sorte que l'ancien article 9 est désormais l'article 8 et ainsi de suite.

En conséquence, l'article 7 des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7 Conditions des Actions privilégiées de catégorie A et B.** Lors de la liquidation de la Société, les détenteurs d'Actions privilégiées de catégorie A et B pourront bénéficier d'un droit préférentiel de remboursement de l'apport en contrepartie duquel les Actions privilégiées de catégorie A et B auront été émises. A la clôture de la liquidation, les actifs de la Société seront alloués uniquement aux détenteurs d'Actions d'apport, d'Actions ordinaires et d'actions Privilégiées de catégorie A et B sur une base proportionnelle.

Chaque Action privilégiée de catégorie A sera à tout moment convertible en Actions ordinaires, au gré du détenteur des dites Actions privilégiées de catégorie A, étant précisé que le rapport de conversion sera de 1 (une) Action ordinaire pour 1 (une) Action privilégiée de catégorie A et B. Les Actions privilégiées de catégorie A et B seront converties d'office à (i) la clôture d'une première offre publique de souscription (IPO) ou (ii) avec le consentement des détenteurs d'au moins 50 % des Actions privilégiées de catégorie A et B en circulation.

Chaque Action privilégiée de catégorie A et B sera assortie d'un droit de vote identique à celui qui lui serait attaché en cas de conversion en Action ordinaire. En outre, aussi longtemps que % (un quart) des Actions privilégiées de catégorie A et B sera en circulation, le consentement des détenteurs d'au moins 50% des Actions privilégiées de catégorie A et B alors en circulation sera requis pour (i) modifier les Statuts, dès lors que lesdites modifications auraient pour effet de porter atteinte aux droits des détenteurs des Actions privilégiées de catégorie A et B, (ii) modifier le nombre des Actions privilégiées de catégorie A et B, (iii) autoriser ou émettre des titres assortis de droits privilégiés ou titres pari passu, (iv) approuver une fusion, vente d'actifs, autre restructuration de la Société ou acquisition, sauf stipulation prévue par le Pacte d'actionnaires daté de juillet 2012, conclu entre la Société et les parties additionnelles le «Pacte d'Actionnaires»), (v) procéder au rachat des Actions d'apport à une occasion autre que la révocation d'un consultant, administrateur ou salarié,

sauf stipulation prévue par le Pacte d'actionnaires, (vi) déclarer ou verser un quelconque dividende ou une quelconque distribution au titre des actions ou (vii) dissoudre la Société et/ou la mettre en liquidation.»

#### *Troisième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 10 (anciennement l'article 11) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** Options et rachat. Sans préjudice des stipulations statutaires, le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) sera autorisé à acquérir des investisseurs 15 % (sur une base entièrement diluée) (a) des Actions privilégiées de catégorie A ainsi que (b) des Actions ordinaires converties à partir d'Actions privilégiées de catégorie A sur une base proportionnelle, à un prix par Action de 10 dollars US (dix dollars US) majoré de 25% de la différence positive entre 10 dollars US et la valeur totale de l'ensemble des actions émises par la Société à la date d'achat, ladite valeur étant calculée comme suit: la valeur la plus élevée de (i) soit 10 millions de dollars US (dix millions de dollars US) ou (ii) des revenus annuels de la Société renseignés dans les comptes annuels de la Société \* 5 ou (iii) de l'EBITDA annuel \* 12,5), au cas où la durée de jeux aurait atteint 450 millions de minutes à la fin de la deuxième année consécutive au lancement du site.»

#### *Quatrième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 11 (anciennement l'article 12) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11. Cession d'actions.** Sauf autorisation expresse stipulée au présent article 11, aucun actionnaire ne sera autorisé, directement ou indirectement, à céder des actions ou droits, titres ou intérêts y afférents. Toute tentative de cession d'actions en violation du présent article 11 sera nulle et non avenue, et ladite cession ne sera pas enregistrée par la Société.

Aucune cession ne pourra être effectuée en vertu du présent article 11, excepté si (a) le cessionnaire a accepté par écrit d'être lié par les termes et conditions du Pacte d'actionnaires, (b) la cession est conforme à tous égards aux autres stipulations dudit Pacte d'actionnaires et (c) la cession est conforme à tous égards à la législation en vigueur sur les valeurs mobilières.

##### 11.1 Cessions autorisées.

Les cessions suivantes pourront être effectuées par dérogation aux stipulations de l'article 11:

- a) plans, accords ou arrangements similaires pour des salariés, consultants ou administrateurs, approuvés par le conseil d'administration de la Société;
- b) transaction extrajudiciaire approuvée par le Conseil d'administration de la Société;
- c) opérations commerciales approuvées par le conseil d'administration de la Société;
- d) recherche subventionnée, collaboration, licence technologique, développement, OEM, marketing ou accords similaires ou partenariats stratégiques approuvés par le conseil d'administration de la Société;
- e) approvisionnement en biens ou services dans le cadre d'opérations approuvées par le Conseil; et
- f) transfert au conjoint, à tous ascendants ou descendants de l'actionnaire cédant.

##### 11.2 Droit de Première offre

(a) Cessions sous réserve du droit de première offre. Si un Investisseur (au sens du Pacte d'actionnaires) se propose de céder directement ou indirectement des actions de la Société, le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) disposera d'un droit de première offre (le «Droit de première offre») relatif à ladite cession conformément aux stipulations du présent article 11.2.

(b) Avis de cession. Au cas où un Investisseur (au sens du Pacte d'actionnaires) (l'«Investisseur cédant») proposerait de céder des actions de la Société, il adressera au préalable un avis de cession à la Société et au Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires), qui devra faire état: (i) du nom de l'Investisseur cédant, (ii) du nom et de l'adresse du candidat cessionnaire (le «Cessionnaire»), (iii) du nombre d'actions à céder (les «Actions cédées»), (iv) du prix que l'Investisseur cédant est disposé à accepter au titre des Actions cédées (le «Prix offert»), (v) de la date prévue d'exécution de la cession proposée, (vi) d'une attestation mentionnant que le Candidat cessionnaire a connaissance du Pacte d'actionnaires et accepte d'être lié par les termes de celui-ci et (vii) d'une attestation mentionnant qu'aucune contrepartie, matérielle ou immatérielle autre que celle mentionnée dans l'avis de cession, n'est offerte à l'Investisseur cédant. Ledit avis de cession devra être accompagné d'une copie fidèle et intégrale de tous les accords éventuels conclus entre l'Investisseur cédant et le Cessionnaire en rapport avec la cession proposée (l'«Avis de cession»).

(c) Droit de Première offre. Durant une période de 23 jours suivant la notification de l'Avis de cession conformément à l'article 11.2 (b) (la «Période d'option»), le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) aura le droit mais non l'obligation - droit qu'il pourra exercer en adressant un Avis d'acceptation tel que visé à l'article 11.2 (d) des Statuts - d'acquérir la totalité des Actions cédées à un prix d'achat équivalant au Prix offert par action et conformément aux autres conditions énoncées dans l'Avis de cession. Au cas où le Fondateur (le «Destinataire de l'Offre non participant») déclinerait cette offre ou serait réputé, en vertu de l'article 11.2 (d), avoir renoncé à son Droit de première offre, tout Investisseur (au sens du Pacte d'actionnaires) autorisé à exercer son droit de deuxième offre (le «Droit de deuxième offre») (tout «Destinataire de l'Offre participant») aura le droit, conformément aux stipulations de l'article 11.2 (e), d'acheter tout ou partie



des Actions cédées que le Destinataire de l'Offre non participant refuserait d'acheter (collectivement les «Actions réductibles cédées»).

(d) Exercice des droits. Le Droit de deuxième offre de chaque Destinataire de l'Offre participant prévu à l'article 11.2 (c) pourra être exercé par envoi, à l'attention de l'Investisseur cédant, avec une copie à chaque Destinataire de l'Offre participant, d'un avis écrit notifiant l'exercice dudit droit (un «Avis d'acceptation») dans les 22 jours suivant (i) l'envoi de l'Avis d'acceptation par le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) ou (ii) l'expiration de la Période d'option. Tout Avis d'acceptation devra faire état (i) du nombre d'actions détenues par ledit Destinataire de l'Offre participant ainsi que de la date de l'Avis d'acceptation, (ii) du nombre d'Actions cédées que ledit Destinataire de l'Offre participant souhaite acquérir et (iii) le cas échéant, du nombre maximum d'Actions réductibles cédées que le Destinataire de l'Offre participant souhaite acquérir tout Avis d'acceptation sera irrévocable et constituera un accord contraignant pour le Destinataire de l'Offre participant l'obligeant à acheter le nombre prévu d'Actions cédées déterminé conformément à l'article 11.2 (c). Le défaut de notification par le Destinataire de l'Offre participant de l'Avis d'acceptation dans le délai prescrit sera réputé constituer une renonciation au dit Droit de deuxième offre.

(e) Affectation des Actions réductibles cédées. Chaque Destinataire de l'Offre participant aura le droit d'acquérir le nombre d'Actions réductibles cédées figurant dans l'Avis d'acceptation du Destinataire de l'Offre participant, sous réserve que, si le nombre d'Actions réductibles cédées est inférieur au nombre total d'Actions réductibles cédées que le Destinataire de l'Offre participant souhaite acquérir et dont fait état l'Avis d'acceptation, les Actions réductibles cédées seront réparties au pro rata entre les Destinataires de l'Offre participants.

(f) Vente au Cessionnaire. Au cas où aucun des Destinataires de l'Offre participants ne ferait valoir son intention d'acheter l'ensemble des Actions cédées en application du présent article 11.2, ou que la procédure d'Achat des Actions cédées par les Destinataires de l'Offre participants ne serait pas clôturée pendant la Période d'option, aucun des Destinataires de l'Offre participants ne pourra se porter acquéreur des Actions cédées, et l'Investisseur cédant pourra céder, sous réserve de l'article 11.3 des Statuts, la totalité des Actions cédées au Cessionnaire aux conditions énoncées dans l'Avis de cession, à condition, toutefois, que (i) ladite vente intervienne de bonne foi, (ii) le prix de la vente au Cessionnaire corresponde au Prix offert et les conditions de la vente ne soient pas moins favorables à l'Investisseur cédant que celles énoncées dans l'Avis de cession, et (iii) la Cession intervienne dans les 75 jours qui suivent l'envoi de l'Avis de cession. Si, pour quelque motif que ce soit, ladite cession n'intervenait pas dans la période de 75 jours, les restrictions prévues aux présentes deviendront à nouveau d'application, et aucune cession d'actions ne pourra être effectuée par l'Investisseur cessionnaire par la suite sans nouvelle offre au Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires), conformément aux stipulations du présent article 11.2.

### **11.3 Obligation de sortie conjointe - Droits de cession conjointe.**

(a) Obligation de sortie conjointe. Si le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) reçoit une offre d'achat de bonne foi d'au moins 72 % de ses actions (les «Actions offertes») de la part de tout tiers (le «Candidat acquéreur»), et le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) souhaite céder les Actions offertes au Candidat acquéreur, le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) aura le droit d'adresser une notification écrite (l'«Avis de sortie conjointe») à la Société et à chacun des Investisseurs (au sens du Pacte d'actionnaires), invitant les Investisseurs à participer à cette transaction aux conditions stipulées dans l'Avis de sortie conjointe, lesquelles conditions ne devront pas être moins favorables (sauf traitement particulier des différentes catégories et/ou séries d'actions émises par la Société) aux Investisseurs que celles offertes au Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) par le Candidat acquéreur.

(b) À la réception de l'Avis de sortie conjointe, chaque Investisseur (au sens du Pacte d'actionnaires) soumettra immédiatement toutes ses actions à la transaction entre le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) et le Candidat acquéreur en vue d'une cession conformément aux termes et conditions stipulées dans l'Avis de sortie conjointe. Chaque investisseur s'engage, sur demande raisonnable du Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) ou du conseil d'administration de la Société, à signer et à remettre tous les documents nécessaires aux fins de la cession des Actions offertes.

(c) Droits de cession conjointe. Faute par (i) le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) d'exercer ses droits d'amener les Investisseurs (au sens du Pacte d'actionnaires) à céder l'ensemble des leurs actions conformément à l'article 11.3 (a) ci-dessus et si (ii) le Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires) se propose de céder directement ou indirectement au moins 30 % de ses actions au Candidat acquéreur, il lui appartiendra d'adresser l'Avis de cession à la Société et à chaque Investisseur conformément aux stipulations de l'article 11.2 (b) des Statuts. Chacun des Investisseurs (au sens du Pacte d'actionnaires) aura le droit (le «Droit de cession conjointe») mais non l'obligation, d'exiger du Candidat acquéreur dans le cadre de la cession proposée, d'acheter ses actions (au sens du Pacte d'actionnaires) aux mêmes conditions tarifaires et autres que celles applicables au Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires), étant précisé que, dans le cas où le Candidat acquéreur serait dans l'incapacité d'acheter la totalité des actions offertes par le Fondateur et par les Investisseurs conformément à leurs Droits de cession conjointe, les actions seront cédées et attribuées au Candidat acquéreur au pro rata des actions détenues par le Fondateur et des actions détenues par les Investisseurs.

(d) Avis de Cession conjointe. Dans les 30 jours qui suivent la réception de l'Avis de cession, chaque Investisseur qui choisira d'exercer son Droit de cession conjointe adressera un avis écrit, pour notifier son choix, au Fondateur (au sens du Pacte d'actionnaires), en précisant le nombre d'actions concernées par le Droit de cession conjointe. Ledit avis sera irrévocable et constituera un accord ayant force contraignante, obligeant l'Investisseur à céder lesdites actions conformément aux conditions énoncées dans l'Avis de cession. Pour être autorisé à exercer son Droit de cession conjointe,



l'Investisseur sera tenu, en substance, de faire des déclarations, de donner des garanties et de prévoir une indemnisation qui soient identiques à celles du Fondateur dans le cadre de sa cession d'actions.

11.4 Vente de la totalité des actions de la Société. En cas de cession de la totalité des Actions de la Société, le prix acquitté par le Cessionnaire au titre de ladite Cession sera réparti comme suit:

Lors d'une vente inférieure ou équivalente au montant du capital investi par les Investisseurs, les détenteurs d'Actions privilégiées de catégorie A et B recevront le montant total de la vente sur une base proportionnelle.

Lors d'une vente plus élevée que le montant du capital investi par les Investisseurs, après le remboursement des détenteurs d'Actions privilégiées de catégorie A et B de leur investissement initial, le reliquat éventuel sera affecté sur une base proportionnelle à tous les actionnaires.»

#### *Cinquième résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital autorisé de son montant actuel de cent mille dollars américains (USD 100.000) à cent quarante mille dollars américains (USD 140.000) et d'augmenter également la prime d'émission y assortie de son montant actuel de neuf dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 9,90) à un montant de dix-sept dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 17,90) par action.

#### *Sixième résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars américains (USD 50.000) par la somme de trois mille six cent onze dollars américains (USD 3.611) afin de le porter à la somme de cinquante-trois mille six cent onze dollars américains (USD 53.611) par l'émission de trente-six mille cent dix (36.110) nouvelles Actions Privilégiées de catégorie B ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune, assortie d'une prime d'émission de six cent quarante-six mille trois cent soixante-neuf dollars américains (USD 646.369).

#### *Souscription et Libération*

L'ensemble des trente-six mille cent dix (36.110) nouvelles Actions Privilégiées de catégorie B ont été souscrites comme suit:

1) ACTIS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.632, ici représentée par Madame Bouchra AKHERTOUS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé signée à Luxembourg en date du 6 juillet 2012,

déclare souscrire à vingt-sept mille sept cent soixante-dix-sept (27.777) nouvelles Actions Privilégiées de catégorie B ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune, pour un prix total de deux mille sept cent soixante-dix-sept dollars américains et soixante-dix cents (USD 2.777,70) ensemble avec une prime d'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent huit dollars américains et trente cents (USD 497.208,30); et

2) Monsieur Daniel HECHTER, né le 30 juillet 1938 à Paris (France), demeurant au 12, route de Genève CH-Rolle, ici représentée par Madame Bouchra AKHERTOUS, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé signée en date du 27 juillet 2012,

déclare souscrire à huit mille trois cent trente-trois (8.333) nouvelles Actions Privilégiées de catégorie B ayant une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune, pour un prix total de huit cent trente-trois dollars américains et trente-trois cents (USD 833,30) ensemble avec une prime d'émission de cent quarante-neuf mille cent soixante dollars américains et soixante-dix cents (USD 149.160,70).

L'ensemble des trente-six mille cent dix (36.110) nouvelles Actions Privilégiées de catégorie B, ensemble avec la prime d'émission d'un montant de six cent quarante-six mille trois cent soixante-neuf dollars américains (USD 646.369) ont été intégralement payées par apport en numéraire de ACTIS S.A. et Monsieur Daniel HECHTER, prénommés, de telle sorte que le montant total de six cent quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dollars américain (USD 649.980) est à la disposition de la Société, comme il en a été attesté au notaire signataire du présent acte.

Lesdites procurations, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée en même temps.

#### *Septième résolution*

En relation avec les quatrième et cinquième résolutions, les actionnaires décident de modifier l'article 6, premier, second et troisième alinéa des statuts de la Société.

L'article 6, premier, second et troisième alinéa auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital. (premier, second et troisième paragraphe).** Le capital social de la Société est fixé à cinquante-trois mille six cent onze dollars américains (USD 53.611), divisé en quatre (4) catégories d'actions, à savoir:

- trois cent cinquante mille (350.000) actions d'apport (les «Actions d'apport»);

- cent onze mille (111.000) actions privilégiées de catégorie A (les «Actions privilégiées de catégorie A») assorties d'une prime d'émission globale s'élevant à un million quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent dollars américains (USD 1.098.900);

- trente-six mille cent dix (36.110) actions privilégiées de catégorie B (les «Actions privilégiées de catégorie B») assorties d'une prime d'émission globale s'élevant à six cent quarante-six mille trois cent soixante-neuf dollars américains (USD 646.369);

- trente-neuf mille (39.000) actions ordinaires (les «Actions ordinaires»),

(les Actions privilégiées de catégorie A et les Actions privilégiées de catégorie B étant ci-après nommées les «Actions privilégiées»).

La valeur nominale des cinq cent trente-six mille cent dix (536.110) actions s'élève à dix centimes (USD 0,10) chacune.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quarante mille dollars américains (USD 140.000), divisé en:

- 400 000 Actions privilégiées de catégorie A;

- 400 000 Actions ordinaires;

- 200 000 Actions d'apport; et

- 400 000 Actions privilégiées de catégorie B,

d'une valeur nominale de dix cents (USD 0,10) chacune, assorties d'une prime d'émission de dix-sept dollars américains et quatre-vingt-dix cents (USD 17,90) chacune.»

#### *Huitième résolution*

Les actionnaires décident de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des comparants, cet acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Akhertous, C. Petit, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 août 2012. LAC/2012/37234. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2012.

Référence de publication: 2012104390/561.

(120142576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2012.

#### **Lomold License Holdings Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 138.055.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the tenth day of August;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

There appeared:

Lomold International Limited (BVI), a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs BVI under number 284385 (the "Principal"),

here represented by Mrs. Sandrine GONRY, employee, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (the "Proxyholder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. Lomold License Holdings Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, registered with the Luxembourg Trade Register under section B, number 138055, has been incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 11 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1237 of 21 May 2008;

II. The issued share capital of the Company is presently twelve thousand five hundred EURO (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five EURO (EUR 25.-), all fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal is the holder of all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased and that it has realised, received or will take over all assets of the Company and acknowledges that all the third party liabilities of the Company have been fully paid off or duly provisioned for, and that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution, whether presently known or unknown;

VI. The Principal gives discharge to the manager of the Company in respect of the execution of its mandate up to date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at least in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dixième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Lomold International Limited (BVI), une limited liability company constituée sous les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Palm Grove House, P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs BVI sous le numéro 284385 (le "Mandant"),

ici représentée par Madame Sandrine GONRY, employée, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Lomold License Holdings Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 138055, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1237 du 21 mai 2008;

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il a réalisé, a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, que l'ensemble des dettes de la Société à l'égard de tiers ont été réglées ou sont dûment provisionnées, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution, qu'elles soient connues à ce jour ou inconnues;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GONRY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2012. LAC/2012/38593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012106937/87.

(120145881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Gordoninvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.745.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2012 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

\* Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 14 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

\* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, née à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

\* Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, rue Aldringen, 23.

- A été réélue au poste de Commissaire:

\* MONTBRUN REVISION Sarl, RCS Luxembourg N° B 67501, dont le siège social est établi au 2, avenue Charles de Gaulle – Le Dôme - Espace Pétrusse L-1653 Luxembourg.

- Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012106863/22.

(120146037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Eskatos Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.737.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société le 14 mai 2012:*

L'associé unique de la Société décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société pour une période indéterminée, les personnes suivantes:

- M. Davide Barengi, domicilié professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

- Mme Raffaella Sommariva, domiciliée professionnellement au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Ainsi, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Alberto Minali, gérant;

- M. Paul Guillaume, gérant;

- M. Marco Capello, gérant;

- M. Davide Barengi, gérant;

- Mme Raffaella Sommariva, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2012106790/23.

(120145977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Reedbuck Company Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.868.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 16 juillet 2012*

- Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Jean-François Leidner, Administrateur, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est reconduit, avec effet rétroactif au 15 mai 2012, pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour REEDBUCK COMPANY LUX

Société anonyme

Référence de publication: 2012106496/14.

(120145203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**CHEV-HB, CHEV-Handball Diekirch, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9257 Diekirch, rue Joseph Merten.

R.C.S. Luxembourg F 885.

—  
STATUTS

**Chapitre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège et Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est dénommée CHEV-Handball Diekirch, en abrégé CHEV-HB.

**Art. 2.** Le siège social est établi à la buvette de la piscine, rue Joseph Merten, Diekirch.

**Art. 3.** L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du handball. Elle s'efforce de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de maintenir et de promouvoir le fair-play dans la pratique sportive, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses adhérents et de représenter ses intérêts auprès des autorités. Elle peut s'affilier à toute organisation poursuivant les mêmes objectifs.

**Chapitre II. Des membres associés et des membres d'honneur**

**Art. 4.** Sont admises comme membres associés toutes personnes en manifestant la volonté, déterminées à observer les présents statuts et agréées par le conseil d'administration. L'admission est constatée par la remise d'une licence établie par la Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH), une fois la cotisation acquittée. Le nombre minimum des associés est fixé à cinq.

**Art. 5.** Sont admises comme membres d'honneur toutes personnes s'acquittant de la cotisation fixée par l'assemblée générale. Une carte de membre d'honneur leur est remise. Les membres d'honneur n'exercent aucune des prérogatives prévues par la loi et les présents statuts en faveur des membres associés.

**Art. 6.** Les cotisations annuelles des membres associés et des membres d'honneur ne peuvent pas dépasser 500 €. Les cotisations sont fixées annuellement par l'assemblée générale.

**Art. 7.** Tout membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission. Est réputé démissionnaire l'associé ayant refusé de payer la cotisation ou ayant omis de la payer un mois après qu'elle fut réclamée. L'exclusion d'un membre associé peut avoir lieu en cas de non paiement des dettes qu'il a vis-à-vis de l'association ou bien en cas d'infraction grave aux présents statuts. Il appartient au conseil d'administration de prononcer une exclusion temporaire; l'exclusion définitive étant de la compétence de l'assemblée générale.

**Chapitre III. L'assemblée générale**

**Art. 8.** Sont de la compétence de l'assemblée générale:

- la modification des statuts,
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration,
- la nomination et la révocation de deux réviseurs de caisse,
- l'approbation annuelle des budgets et des comptes,

- la fixation des cotisations
- l'exclusion définitive d'un membre associé,
- la dissolution de l'association.

**Art. 9.** L'assemblée générale se réunit annuellement au cours du deuxième trimestre.

**Art. 10.** Les associés doivent être convoqués au moins huit jours francs avant la date de l'assemblée générale. La convocation doit contenir l'ordre du jour, la liste des membres sortants et rééligibles du conseil d'administration ainsi que le nombre de postes vacants au conseil d'administration.

**Art. 11.** Chaque membre associé âgé d'au moins seize ans et ayant acquitté sa cotisation au moment de l'assemblée générale a le droit de vote. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter par un autre associé moyennant une procuration écrite. Chaque associé présent ne peut être détenteur que d'une seule procuration.

**Art. 12.** Toute proposition écrite, signée par un nombre d'associés ayant le droit de vote égal au vingtième de la dernière liste annuelle des associés et présentée au conseil d'administration au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

**Art. 13.** Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents et représentés ayant le droit de vote, sauf pour l'exclusion définitive d'un associé ou toute modification des statuts où la majorité des deux tiers est requise. Les associés en-dessous de seize ans n'ont pas le droit de vote et ne comptent donc pas pour déterminer la majorité des membres présents. En cas d'égalité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

**Art. 14.** Le conseil d'administration peut à tout moment convoquer une assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration et ce endéans un mois, lorsque un cinquième des associés jouissant du droit de vote en font la demande par écrit. La procédure est la même que pour l'assemblée générale ordinaire.

**Art. 15.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les statuts que dans les formes prévues par la loi.

#### Chapitre IV. Le conseil d'administration

**Art. 16.** L'association est administrée par un conseil d'administration (CA) formé par au moins cinq et au plus quinze associés jouissant du droit de vote. Les membres du CA sont nommés par l'assemblée générale pour une période de deux ans. Les candidatures pour le CA peuvent être déposées jusqu'au début de l'assemblée générale auprès du président du CA.

**Art. 17.** Le CA est renouvelé en vertu d'un roulement de façon à ce que chaque année, approximativement la moitié des membres soient sortants. La première série des membres sortants est désignée par tirage au sort. Les membres sortants sont rééligibles. En cas de vacances de poste, le CA a le droit de coopter un ou plusieurs membres. L'assemblée générale suivante statuera sur leur nomination définitive.

**Art. 18.** La répartition des charges se fait au sein du CA. Celui-ci propose un de ses membres au poste de président, qui doit être confirmé par l'assemblée générale. Le président sortant peut être reconfirmé pour une période de deux ans par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président, à défaut de celui-ci par le secrétaire, puis par le plus ancien des membres du conseil.

**Art. 19.** Le CA se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président ou du secrétaire. Le CA doit siéger endéans les huit jours si au moins un tiers des administrateurs le demandent par écrit. Les décisions du CA sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante. Il est tenu par les soins du secrétaire un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour et les décisions prises. La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

**Art. 20.** La compétence du CA s'étend à tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale (art. 8). Il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix et plaider tout en demandant qu'en défendant devant tout juridiction.

#### Chapitre V. Divers

**Art. 21.** En cas de dissolution de l'association, son actif sera affecté à des activités similaires à désigner par l'assemblée générale conformément à la loi sur les associations sans but lucratif.

**Art. 22.** Toutes les questions qui ne sont pas prévues expressément par les présents statuts sont régies par les dispositions de la loi sur les associations sans but lucratif.

La présente version des statuts fût adoptée par l'AG 2012.

Référence de publication: 2012108498/86.

(120146959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---



**Ogier Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.743.

Il résulte de la résolution circulaire, signée en date du 18 juillet 2012, par les membres du conseil de gérance de la Société, d'accepter la démission de Madame Helen Bunbury, née le 30 juin 1967, à Londres, du conseil de gérance de la Société.

Il en résulte également de nommer comme membres du conseil de gérance avec effet au 18 juillet 2012, Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle en Belgique, avec adresse au 21, rue du Cimetière, L-8286 Kehlen au Luxembourg, Monsieur Daniel Piers Richards, né le 8 octobre 1973 à Cardiff en Angleterre, avec adresse au 7, Buegass, L-6834 Biwer au Luxembourg, Monsieur Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon en Belgique, avec adresse au 347, rue du Marquisat, B-6717 à Thiaumont en Belgique, ainsi que Monsieur Paul Lawrence, né le 25 mai 1970 à Rotherham en Angleterre avec adresse au 15, rue des Jardins, L-5471 Wellenstein, au Luxembourg.

Le conseil de gérance est dès lors composé de:

Monsieur Aaron Le Cornu, Gérant;

Monsieur François Pfister, Gérant;

Monsieur Daniel Richards, Gérant;

Monsieur Michel Thill, Gérant, et de

Monsieur Paul Lawrence, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2012108972/26.

(120147426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

**Cytolnat International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 85.880.

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CYTOLNAT INTERNATIONAL S.A., (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen, R.C.S. Luxembourg numéro B 85880, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 761 du 18 mai 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 475 du 25 février 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain THILL, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alfred POLOMSKI, employé, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 195.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 33.000,- EUR à 228.000,- EUR, par la création et l'émission de 1.950 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

#### 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quatre-vingt-quinze mille euros (195.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à deux cent vingt-huit mille euros (228.000,- EUR), par la création et l'émission de mille neuf cent cinquante (1.950) actions nouvelles de cent euros (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

##### *Deuxième résolution*

Les mille neuf cent cinquante (1.950) actions nouvellement émises ont été souscrites avec l'accord de tous les actionnaires, comme suit:

- par l'actionnaire Madame Brigitte FAURAN à concurrence de neuf cent quarante (940) actions nouvelles, soit pour un montant total de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR);
- par l'actionnaire Monsieur Alain MOISSET à concurrence de soixante-dix (70) actions nouvelles, soit pour un montant total de sept mille euros (7.000,- EUR);
- par l'actionnaire Monsieur Serge PISON à concurrence de neuf cent quarante (940) actions nouvelles, soit pour un montant total de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR).

##### *Libération*

Les mille neuf cent cinquante (1.950) actions nouvelles ont été libérées par les actionnaires comme suit:

- les neuf cent quarante (940) actions souscrites par Madame Brigitte FAURAN à concurrence d'un montant de quatre-vingt-treize mille euros (93.000,- EUR), soit 98,9361%, par versement en numéraire ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;
- les soixante-dix (70) actions souscrites par Monsieur Alain MOISSET à concurrence d'un montant de sept mille euros (7.000,- EUR), soit 100%, par versement en numéraire, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément;
- les neuf cent quarante (940) actions souscrites par Monsieur Serge PISON à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000,- EUR), soit 100%, moyennant conversion en capital d'un "compte courant associés", à due concurrence à l'encontre de la société anonyme CYTOLNAT INTERNATIONAL S.A., prédésignée.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi le 16 juillet 2012 par le réviseur d'entreprises indépendant Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, société anonyme avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, représentée par Monsieur Jean-Jacques SOISSON, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

##### *"Conclusion*

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de la créance de EUR 94.000,00 à apporter ne correspond pas au moins aux 940 actions d'une valeur nominale de EUR 100,00 chacune de la société CYTOLNAT INTERNATIONAL S.A. à émettre en contrepartie."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

##### *Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social fixé à deux cent vingt-huit mille euros (228.000,- EUR), divisé en deux mille deux cent quatre-vingts (2.280) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune."

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Alain THILL, Alfred POLOMSKI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2012. Relation GRE/2012/2767. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012106759/89.

(120145970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Reis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 35.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106498/9.

(120144995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Relax Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour RELAX HOLDING S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106499/11.

(120144670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Remp Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 80.369.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30/05/2012*

L'Assemblée décide à l'unanimité:

1. de reconduire au mandat de commissaire aux comptes, FIRI TREUHAND S.A. à partir de l'Assemblée Générale Ordinaire en l'année 2011 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012106500/14.

(120144980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Arg Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 183.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.702.

Suite à la cession des parts sociales de la Société intervenue en date du 9 Août 2012, entre Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. et Peakside Capital Advisors AG, ayant son siège social au 14, bundesplatz CH-6300 Zug, Suisse, et immatriculée au Registre des Sociétés de Zug sous le numéro 170.3.034.607-1. Les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Peakside Capital Advisors AG détient à présent 441,- parts sociales ordinaires.

Par conséquent, à compter du 9 Août 2012, le capital social de la Société est détenu de la façon suivante:

- Peakside European Holdco S.à r.l. détient 6.165,- parts sociales ordinaires;

- Peakside Capital Advisors AG détient 441,- parts sociales ordinaires;

- Colonial Real Estate AG détient 734,- parts sociales ordinaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Jacques Josset  
Gérant B

Référence de publication: 2012106636/20.

(120145786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**RGI Co-Invest 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106501/10.

(120144816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**RGI Co-Invest 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106502/10.

(120144817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Rister S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 79.249.

Les comptes annuels au 30 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
RISTER S.A.

Référence de publication: 2012106503/11.

(120145183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Growth Capital Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 126.702.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2012*

- Le mandat d'Administrateur de catégorie A de Monsieur Luiz Fernando DE CASTRO SANTOS n'a pas été reconduit.
- Monsieur Renato Amaury DE MEDEIROS, ingénieur, domicilié professionnellement au 3.970 Av. Rebouças, 31<sup>ème</sup> étage, part, Pinheiros, Zip Code 05402-920 City and State of São Paulo, Brésil, est nommé comme nouvel Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.
- Monsieur Fernando Ayres DA CUNHA SANTOS-REIS, Business Man, with professional address at Eldorado Business Tower, 31<sup>ème</sup> étage, Avda Das Nações Unida 8501, São Paulo CP 05425070, Brésil, est nommé Administrateur de catégorie A, et Monsieur Alain RENARD, employé privé, domicilié professionnellement au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, est nommé Administrateur de catégorie B pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.
- FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg, est nommé Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Certifié sincère et conforme

GROWTH CAPITAL INVEST S.A.

Référence de publication: 2012106869/23.

(120145685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**SN Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.651.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

SN Luxco S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012106528/14.

(120145325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**SN Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.541.

L'adresse professionnelle du gérant Monsieur Christopher Finn a changé:

- ancienne adresse: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- nouvelle adresse: Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J6ER, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2012.

SN Parent S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012106529/14.

(120145324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Regus Enterprises, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.934.

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Regus No. 4, a limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated in Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 158071, having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the "Appearing Party"),

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Belgium under private seal on 16 July 2012; such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state that:

- the private limited liability company "Regus Enterprises" (the "Company"), having its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B167934, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, Notary residing in Luxembourg, on 29 March 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1246 dated 18 May 2012,

- the articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 29 May 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1703 dated 6 July 2012, and

- that the appearing party is the sole member (the "Sole Member") of the Company and that it has taken the following resolution:

*Sole resolution*

The Sole Member decided to restate article 3 of the articles of incorporation as follows:

**“ 3. Object.**

3.1 The Company may deliver goods or services or procure goods or services to business people and their companies, including to companies of the Regus group. The Company is more precisely entitled to provide offices, computers, archives, garages, telephone services, fax facilities, administrative help etc to third parties and companies of the Regus group. Moreover, the Company can, for its own account or on behalf of companies of the Regus group, buy, sell, import and export anything except for any goods requiring a special authorisation.

3.2 The Company can acquire, rent or lease, build, alternate or exchange any property or realty, production goods or equipment and more generally perform any commercial, industrial or financial activity directly or indirectly related to its business object, including outsourcing in general and exploiting all intellectual property and industrial property and commercial property rights relating to this; it can acquire in terms of investments any property or realty, even when not directly or indirectly related to the Company's business object.

3.3 The Company may acquire participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.4 The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever and may grant franchises over any patents or intellectual property rights which it has acquired or had licensed to it.

3.5 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.6 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.7 Without prejudice to the foregoing, the Company may enter into such swap or hedging arrangements as may be considered appropriate from time to time to offset any risk, financial or otherwise, to which any Regus group companies might be exposed.

3.8 The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3.9 Generally speaking, the Company can perform any commercial, industrial or financial activity, which the board of directors and / or the day to day manager esteems to be necessary or useful in order to fulfil its business objectives.

3.10 The Company can perform any activity falling under the above business object not requiring specific qualifications of its directors and the day to day manager.

3.11 The present list is enumerative only and not limiting. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, this person signed together with Us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU

Regus No. 4, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158071, ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (la «partie Comparante»),

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en Belgique, le 16 juillet 2012; laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

- que la société à responsabilité limitée "Regus Enterprises" (la «Société»), ayant son siège social au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167934, constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1246 du 18 mai 2012;

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 29 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1703 du 6 juillet 2012; et

- la partie comparante est la seule associée actuelle (l' «Associé Unique») de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

#### *Seule résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

#### **“ 3. Objet social.**

3.1 La Société peut fournir des biens ou des services ou procurer des biens ou des services aux gens d'affaires et leurs sociétés, y compris à des sociétés du groupe Regus. La Société a plus précisément le droit de fournir des bureaux, des ordinateurs, des archives, des garages, des services téléphoniques, fax, aide administrative, etc à des tiers et à des sociétés du groupe Regus. En plus, la Société pourra, pour son propre compte ou pour le compte des sociétés du groupe Regus, acheter, vendre, importer et exporter toute chose quelconque à l'exception de biens faisant l'objet d'une autorisation spéciale.

3.2 La Société peut acquérir, donner ou prendre en location, ériger, aliéner ou échanger tous biens meubles ou immeubles, d'exploitation et d'équipements et d'une manière générale entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, y-compris la sous-traitance en général et l'exploitation de tous droits intellectuels et de propriété industrielle et commerciale y relatif; elle peut acquérir à titre d'investissement tous biens meubles ou immeubles, même sans rapport direct ou indirect avec l'objet social de la Société.

3.3 La Société peut acquérir des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.4 La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et pourra accorder des franchises sur les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle qu'elle a acquis ou pour lesquels elle détient une licence.

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et / ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et / ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toute autre société ou personne qui peuvent être associées ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associées ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et / ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associées ou non de la Société.

3.6 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.7 Sans préjudice des généralités antérieures, la Société peut contracter des accords de conversion ou entreprendre des opérations de couverture, tel que cela peut être considéré comme approprié de temps à autre, pour compenser n'importe quel risque, financier ou autre, auquel toute société du groupe Regus pourrait être exposé.

3.8 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou autres, reliées directement ou indirectement dans tous les domaines afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

3.9 D'une manière générale, la Société peut entreprendre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières que le conseil de gérance et / ou la gestion journalière juge nécessaires ou utiles au développement de son objet social.

3.10 La Société peut, dans le cadre de l'objet social ci-dessus, entreprendre toute activité commerciale n'exigeant aucune autorisation spécifique de ses gérants et de la gestion journalière.

3.11 La présente liste est énonciative et non limitative."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; et qu'à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35608. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2012.

Référence de publication: 2012106485/159.

(120144701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**RRD Financial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 170.616.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juin 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012106505/13.

(120144727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 16 juillet 2012:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Raymond GLODE, Administrateur
- Monsieur Reginald VAN LEER, Administrateur

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Deloitte Audit S.à.r.l., en tant que réviseur d'Entreprises Agréé pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

– Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

*Administrateurs:*

– Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

– Monsieur Raymond GLODE, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

– Monsieur Réginald VAN LEER, 6, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg

*Réviseur d'Entreprises Agréé:*

Deloitte Audit S.à.r.l., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Luxembourg, le 20 août 2012.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Katie AGNES

Référence de publication: 2012106890/31.

(120145979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**RTL Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 10.807.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106506/10.

(120144892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Ruben International S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 38.748.

---

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a dénoncé le siège social de la société Ruben International S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 38748, et ce avec effet au 17 août 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106507/10.

(120144874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**International Holdings and Investments S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.467.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 6 août 2012*

- 1) Le mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Jean-Christophe DAUPHIN n'a pas été renouvelé.
- 2) Mme Severine BARROIS, administrateur de sociétés, née le 28 avril 1977 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 3) M. Georges SCHEUER a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 4) M. Fritz OPPENHEIMER a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
- 5) La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 20 août 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *INTERNATIONAL HOLDINGS AND INVESTMENTS S.A., société de gestion de patrimoine familial*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012106902/24.

(120145823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

**S.R.E.T. Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 17, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 103.132.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106509/10.

(120144886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

**ed-g, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 53.639.

L'an deux mil douze, le premier juin,

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ed-g SA avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank BADEN, de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 173 du 6 avril 1996, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 juin 2009, publié au dudit Mémorial C, numéro

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 53.639

L'assemblée est ouverte à heures et choisit comme président Monsieur Eugène Moutschen, demeurant à Troisvierges,

Qui désigne comme scrutateur Monsieur Didier de Coster, demeurant à Esneux

et comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à Mousny (La Roche -Belgique)

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour*

1. Démissions et nominations de mandataires de la société.
2. Autorisation de la société à émettre des droits de souscription (warrants) et adaptation en conséquence de l'article 5 des statuts.
3. Création de 18.780 warrants, aux droits et conditions à déterminer par l'assemblée.
4. Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.
5. Introduction dans les statuts d'un capital autorisé, adaptations statutaires et autorisations au Conseil d'administration pour réaliser les opérations requises en cas d'exercice des warrants.
6. Souscription des warrants par la société, en vue de les rétrocéder à l'Administrateur délégué ED-Solutions SA

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que pour 98,71 % du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant pour cent du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée confirme les résolutions prises en assemblée ordinaire de ce jour:

- L'assemblée prend acte et accepte la démission de Monsieur Dominique Dejean de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur délégué de la société à effet au 31/12/2011.

- L'assemblée ratifie la cooptation et nomme au poste d'administrateur, à effet au 01/01/2012, la société anonyme ED-Solutions, ayant son siège à L9991-Weiswampach, Am Hock, 2, inscrite au RCS Luxembourg sous le n° B 124.690, dont le représentant permanent est Monsieur Dominique Dejean, demeurant à B-1301 Bierges, avenue du champ de courses, 5.

- Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée nomme ED-Solutions au poste d'Administrateur délégué à effet au 01/01/2012.

- L'assemblée nomme en qualité d'Administrateur, à effet au 01/04/2012, la BVBA Nakada (n° entreprise 0845 245 528), avec siège social à B-8900 Ieper, Lijsterlaan 3, dont le représentant permanent est Monsieur Ludo Van Bael, né à Geel (Belgique), le 17/12/1950 et demeurant à B-8900 Ieper, Lijsterlaan 3,

Ces mandats expireront au terme de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 statuant sur les comptes de l'année 2012.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer des droits de souscription appelés warrants, convertibles en actions ordinaires de la société. Elle décide d'émettre 18.780 warrants aux conditions ci-après:

- prix d'émission: gratuit

- prix d'exercice: 123, 31 € (cent vingt-trois euro et trente-et-un cents) par action souscrite

- période d'exercice: tous les ans, et pendant une période de 10 années à partir de 2013, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier de l'année en cours;

- cessibilité des warrants: libre

- convertibilité: un warrant donne droit à souscrire une action au prix d'exercice ci avant déterminé. Les actions nées de cette conversion donnent droit aux mêmes droits que les actions existantes, sous la réserve qu'elles ne participeront au bénéfice éventuel qu'à partir de la répartition afférente à l'exercice social au cours duquel elles seront souscrites et à compter du 1<sup>er</sup> janvier de ce même exercice et qu'elles n'auront pas droit à l'acompte sur dividende qui aurait été mis en paiement pour cet exercice avant la souscription. Le conseil d'administration peut décider que la conversion des warrants en actions ordinaires se fait soit par l'émission d'actions nouvelles, soit l'allocation d'actions propres de la société.

- Adaptation des pouvoirs conférés au conseil d'administration dans le cadre du capital autorisé.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'adapter l'article 5 des statuts ainsi que les dispositions relatives au capital autorisé comme suit: L'article 5, des statuts se lira désormais comme suit:

**Art. 5. Actions**

Le capital social de la société est fixé à vingt et un millions sept cent cinquante mille euros (21.750.000,-EUR), représenté par cent quatre-vingt-sept mille huit cent huit (187.808) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

**Warrants**

La société peut, à la décision des actionnaires, émettre des droits de souscription appelés warrants, convertibles en actions, à raison d'un warrant par action souscrite. Les warrants ne sont pas représentatifs du capital social libéré de la société.

Les warrants sont convertis comme suit: un warrant donne droit à souscrire une action au prix d'exercice déterminé par les actionnaires. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, les actions issues de cette conversion confèrent les mêmes droits que les actions existantes. Le conseil d'administration peut décider que la conversion des warrants en actions ordinaires se fait soit par l'émission d'actions nouvelles, soit par l'allocation d'actions propres détenues par la société.

**Capital autorisé**

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-quatre millions d'euros (EUR 24.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles. Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'admettre la société ed-g SA à la souscription des 18.780 warrants et, en même temps, constate cette souscription.

L'assemblée supprime le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'assemblée décide que les 18.780 warrants sont à rétrocéder à la société ED-solutions SA., avec siège social à Weiswampach, Am Hock 2.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à

Dont acte, fait et passé Weiswampach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: E. Moutschen, D. de Coster, B. Annet, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 juin 2012. EAC/2012/7248. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 31 juillet 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012106605/127.

(120144943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

**SaarGummi technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 108.936.

Gemäß Gesellschafterversammlung vom 29.06.2012 wird:

- Herr Dieter RASCHKE, geboren am 06.08.1953 in D-Schenefeld, wohnhaft in L-5654 Mondorf-les-Bains, 7, avenue Grande-Duchesse Charlotte, als Geschäftsführer von der Zeit vom 01.07.2012 bis zum 31.12.2013 ernannt.

- Herr Chen Yong, geboren am 03.04.1970 in Chongqing (China), beruflich wohnhaft in L-5544 Remich, 9, Op der Kopp wird zum Geschäftsführer ernannt für die Zeit vom 01.07.2012 bis zum 31.12.2014.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17.08.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2012106510/16.

(120145292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

**Silver Spring Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.629.

Le Bilan au 31 mars 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Brown Brother Harriman (Luxembourg) S.C.A

Référence de publication: 2012106511/11.

(120145085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration le 31 juillet 2012 a pris acte de la démission de Monsieur Sylvain Feraud, Administrateur avec adresse professionnelle 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a effet du 31 juillet 2012.

Le Conseil d'Administration le 31 juillet 2012, a décidé de coopter Monsieur Martin Jufer, en qualité de Président avec adresse professionnelle 201, Hardstrasse, CH-8037 Zürich, Suisse en remplacement de Monsieur Giovanni Giacomo Schrämli, démissionnaire, à effet du 31 juillet 2012.

Le Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> août 2012, a décidé de coopter Monsieur Thomas von Ballmoos, Administrateur, avec adresse professionnelle 201, Hardstrasse, CH-8037 Zürich, Suisse, en remplacement de Monsieur Giulio Romani, démissionnaire, à effet du 1<sup>er</sup> août 2012.

*Pour World Invest*

Référence de publication: 2012106585/17.

(120145200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 578.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2012106513/10.

(120144855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 578.875,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

—  
Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012106514/11.

(120144890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Snowhill RE (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 152.913.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Snowhill RE (Luxembourg) SARL*

Intertrust Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2012106515/11.

(120144690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Parker Hannifin Global Capital Management, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.372.

—  
EXTRAIT

En date du 25 Mai 2012 l'associé unique de la Société décide;

- D'accepter la démission de Monsieur Andreas PAULSEN, de Madame Pamela Jean HUGGINS et de Monsieur Thomas A. PIRAINO avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2012; et

- De nommer Madame Muriel-Hélène BUCHET, née le 15 Septembre 1973 à Aubervilliers, France, résidant professionnellement au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 en tant que gérant de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012;

- De nommer Monsieur Martijn ROUWENHORST, né le 09 mai 1976 à Winterswijk, Pays-Bas, résidant au 6, La Tuilière, 1163 Etoy, Suisse en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 en tant que gérant de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

- De prolonger les mandats de Monsieur David OSTRO, Monsieur Nigel PARSONS et Monsieur Oleg WILLIAMSON en date du 1<sup>er</sup> juin 2012 en tant que gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2012.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012107037/22.

(120145814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**Société Maria Rheinsheim, Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 306.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106530/9.

(120144686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Solvay Luxembourg Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 144.065.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solvay Luxembourg Development S.à r.l.

Référence de publication: 2012106516/10.

(120145212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Solvay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 36, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 101.280.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solvay Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012106517/10.

(120145213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Spindial Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 158.979.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012106518/10.

(120145186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**AREMIS Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 17-20, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 54.228.

*Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 31 juillet 2012*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2017:

- La société anonyme AREMIS GROUP, sise au 54, avenue Charles SCHALLER, B-1160 Bruxelles inscrite à la Banque Carrefour de Entreprises sous le numéro 0827.834.028 dont le représentant permanent est Monsieur Xavier ORTS, né le 17 septembre 1968 à Etterbeek (Belgique), domicilié au 8, rue de Nil (TSL), B-1457 Walhain, Président

- La société à responsabilité limitée XO, sise 8, rue de Nil (TSL), B-1457 Walhain, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises (RPM Nivelles) sous le numéro 0826.721.201, dont le représentant permanent est Monsieur Xavier ORTS, né le 17 septembre 1968 à Etterbeek (Belgique), domicilié au 8, rue de Nil (TSL), B-1457 Walhain, administrateur délégué;

- La société anonyme D4 GRAPHIC ASSISTANCE sise au 10, rue Basse, B-1490 Court-Saint-Etienne, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises (RPM Nivelles) sous le numéro 0438.482.164 dont le représentant permanent est Monsieur Réginald THOMAS, né le 11 juillet 1957 à Ixelles (B), domicilié au 38, Vinkenlaan, B-3078 Everberg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012108444/24.

(120147236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**Spotclark S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 112.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012106519/10.

(120144765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Saljoha Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 161.055.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 août 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012106522/11.

(120145116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**SimonsVoss Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.255.

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of August,  
before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 9<sup>th</sup> August 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of SimonsVoss Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of five hundred seventy-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 577,875.-) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the denomination Bluesky AcquisitionCo S.à r.l. following a notarial deed dated 18 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1448 of 15 July 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.255 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a notarial deed dated 20 October 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3032 of 9 December 2011.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of five hundred seventy-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 577,875.-) to five hundred seventy-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 578,875.-).

2 To issue one thousand (1000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a total share premium in an amount of nine hundred seventy-five thousand five hundred fifty-two euro (EUR 975,552.-) by Rowan Nominees Limited and to accept full payment in cash for such new share.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one thousand euro (EUR 1,000.-) so as to raise it from its present amount of five hundred seventy-seven thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 577,875.-) to five hundred seventy-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 578,875.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one thousand (1,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon appeared Rowan Nominees Limited, prementioned, (the "Subscriber"), represented as aforementioned.

The Subscriber declared to subscribe for one thousand (1,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-), together with the payment of a total share premium in an amount of nine hundred seventy-five thousand five hundred fifty-two euro (EUR 975,552.-) and to fully pay in cash for this new share.

The aggregate amount of nine hundred seventy-six thousand five hundred fifty-two euro (EUR 976,552.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one thousand (1,000) new shares according to the above mentioned subscription.

#### Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at five hundred seventy-eight thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 578,875.-) divided into five hundred seventy-eight thousand eight hundred seventy-five (578,875) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2.300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix août,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 9 août 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de SimonsVoss Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 577.875,-), dont le siège social est au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination Bluesky AcquisitionCo S.à r.l. suivant acte notarié en date du 18 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1448, en date du 15 juillet 2010 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153.255 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte notarié en date du 20 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3032, en date du 9 décembre 2011.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

#### Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 577.875,-) à cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 578.875,-).

2 Émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 975.552,-) par Rowan Nominees Limited à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de mille euros (EUR 1.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-dix-sept mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 577.875,-) à cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 578.875,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu Rowan Nominees Limited, prémentionnée, (le «Souscripteur»), représentée comme indiqué ci-dessus.

Le Souscripteur a déclaré souscrire mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de neuf cent soixante-quinze mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 975.552,-), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales en espèces.

Le montant total de neuf cent soixante-seize mille cinq cent cinquante-deux euros (EUR 976.552,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les mille (1.000) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 578.875,-) divisé en cinq cent soixante-dix-huit mille huit cent soixante-quinze (578.875) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement libérées."

#### *Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à deux mille trois cent euro (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 13 août 2012, REM/2012/981. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 20 août 2012.

Référence de publication: 2012107071/141.

(120145478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

#### **Santana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 48, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 85.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106524/10.

(120144762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

#### **Schroder Capital Investments Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106525/10.

(120144991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Skills and Knowledge s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 130.630.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012106527/10.

(120145313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**SREI (Southern Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 87.986.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012106531/10.

(120144818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Fragrance Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.183.

---

EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 22 août 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinkel, ayant son adresse professionnelle au 1, Duchess Street, GB-W1W 6AN Londres, comme gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010;
- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 31 décembre 2010;
- d'accepter la démission de Monsieur Michel Thill, ayant son adresse professionnelle au 51, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société avec effet au 30 novembre 2011;
- de nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 octobre 1970 à Brême (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme gérant de la Société, pour une durée illimitée, avec effet au 6 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012108583/24.

(120147450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---

**SRM Financial Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 170.614.

---

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mai 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 juin 2012.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2012106532/13.

(120144728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Zogar Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.223.

—  
EXTRAIT

Par décisions de l'Associé Unique en date du 8 août 2012:

- Est acceptée la démission du Gérant Unique M. Kristjon GRETARSSON avec effet au 8 août 2012.

- Sont confirmées avec effet au 8 août 2012, les nominations comme Gérants de:

M. Kenneth Nils Erik CARLSSON, né à Falkenberg (Suède), le 28 février 1949, demeurant à Snöbärsstigen 1, 434 91 Kungsbacka (Sweden), de M. Hilden ARIPEKKA ANTERO, né à Helsinki (Finlande), le 4 août 1963, demeurant au Toukuvuorentie 24, 061500 Porvoo (Finlande) et de Nationwide Management S.A. ayant son adresse 60, Grand'rue, 1<sup>er</sup> Etage, L-1660 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 99746, représenté par Mme Rika Mamdy née à Diksmuide (Belgique), le 4 Novembre 1946 ayant son adresse 60, Grand'rue, 1<sup>er</sup> Etage, L-1660 Luxembourg.

Ils reprennent le mandat en cours au lieu et place de M. Kristjon FRETARSSON et ce pour une durée indéterminée.

- Est transféré, avec effet au 8 août 2012, le siège social de la société du 16, rue Jean l'aveugle, L-1148 Luxembourg au 60, Grand'Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660, Luxembourg.

Luxembourg, le 8 août 2012.

ZOGAR MANAGEMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2012107165/22.

(120145911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

**SSCP SAR Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.544.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2012.

Référence de publication: 2012106533/10.

(120145271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Tarp International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 15.602.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106550/9.

(120145240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Tarp International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 15.602.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012106551/9.

(120145241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2012.

---

**Laurad Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.826.

L'an deux mille douze, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAURAD HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 121826, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2429 du 29. Décembre 2006 dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du:

- 06 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 258 du 31 janvier 2008;
- 19 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 910 du 6 avril 2012, et
- 11 juillet 2012, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Toutefois, tous les actes de disposition de quelque nature que ce soit et notamment de vente, de cession, de transfert de propriété de tout actif corporel ou incorporel du patrimoine de la société et ou de ses filiales relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les conditions de quorum de présence et de majorité prévues pour les modifications des statuts. En cas d'existence d'emprunt obligataire émis par la Société, lesdits actes de disposition devront préalablement à leur présentation en assemblée générale des actionnaires avoir été approuvés par l'assemblée générale des obligataires statuant dans les conditions de quorum de présence et de majorité prévues pour les modifications des statuts.

La nomination et la révocation des administrateurs et commissaire aux comptes relève de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les conditions de quorum de présence et de majorité prévues pour les modifications des statuts; l'assemblée générale des obligataires disposant d'un droit de veto à cet égard.

De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et en conséquence l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Toutefois, tous les actes de disposition de quelque nature que ce soit et notamment de vente, de cession, de transfert de propriété de tout actif corporel ou incorporel du patrimoine de la société et ou de ses filiales relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les conditions de quorum de présence et de majorité prévues pour les modifications des statuts. En cas d'existence d'emprunt obligataire émis par la Société, lesdits actes de disposition devront préalablement à leur présentation en assemblée générale des actionnaires avoir été approuvés par l'assemblée générale des obligataires statuant dans les conditions de quorum de présence et de majorité prévues pour les modifications des statuts.

La nomination et la révocation des administrateurs et commissaire aux comptes relève de la compétence exclusive de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant dans les conditions de quorum de présence et de majorité prévues pour les modifications des statuts; l'assemblée générale des obligataires disposant d'un droit de veto à cet égard.

De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.»

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2012. Relation GRE/2012/2752. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012106949/80.

(120145700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2012.

---

#### **Artal Participations & Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.896.

#### *Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 juin 2012*

L'Assemblée renouvelle les mandats de Monsieur Bernard Darimont et de Madame Anne Goffard en tant qu'administrateurs et administrateurs-délégués. L'Assemblée nomme Madame Audrey Le Pit, demeurant 7 Boucle de l'Ancien Bois à F-57330 Hettange-Grande, en tant qu'administrateur de la Société. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017. L'Assemblée décide de ne pas renouveler les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Paul Köhler.

L'Assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 16 août 2012.

ARTAL PARTICIPATIONS & MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2012108447/20.

(120147089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2012.

---